

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 23 juillet 2020**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Dominique LE ROUX**

**N° 25**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 30/07/2020  
- la transmission au contrôle de légalité le : 29/07/2020  
(accusé de réception du 29/07/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Décision modificative n°2**

**Les décisions modificatives viennent modifier les autorisations budgétaires initiales pour tenir compte des événements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année tout en respectant l'équilibre du budget.**

**Cette deuxième décision modificative a pour particularité d'intégrer également les restes à réaliser et les résultats de l'exercice n-1 à la suite de l'adoption du compte administratif et de l'affectation des résultats.**

\*\*\*

La décision modificative, qui vous est présentée, a pour objet :

- La reprise des reports et des résultats antérieurs ;
- Le financement de dépenses supplémentaires par modification de chapitres.

**I. La reprise des reports et des résultats antérieurs**

**Budget principal**

Le résultat cumulé d'investissement (ligne R001, 3 256 813,84 €) permet :

- de couvrir le besoin de financement des restes à réaliser (+ 3 076 471,70 €) ;
- de réduire l'emprunt d'équilibre de 180 342,14 €.

Les restes à réaliser 2019 sont repris pour les montants suivants :

Dépenses	3 918 471,70
Recettes	842 000,00

La part du résultat de fonctionnement affectée en réserves (compte 1068) pour 744 638,31 € permet de financer :

- Le fonds covid résistance Bretagne (+207 210 €) ;
- Les travaux complémentaires /réseaux eaux pluviales (200 000 €) ;

et de réduire l'emprunt d'équilibre de 337 428,31 €

La part du résultat de fonctionnement affectée en fonctionnement (ligne R002, +1 291 841 €) permet de financer les dépenses suivantes :

01.739211.300	Solde 2019 attributions de compensation à verser	+ 143 157,00
01.739211.300	Complément attributions de compensation 2020 à verser (délibération du 5/12/2019)	+ 113 150,00
90.6748.950	Contribution financière / ligne aérienne Quimper/Paris (DCC du 5/12/2019)	+378 283,00
422.6574.710	Subvention 2020 / Ulamir (DCC du 6/02/2020, montant global : 190 000 €)	+ 20 000,00
020.6574.950	Subventions 2020 / Quimper Cornouaille Développement (DCC du 6/02/2020 , inscrit au budget primitif : 794 000 €)	+72 897,00
90.6226.510	Assistance juridique / projet gare	+9 000,00
90.6228.510	Communication / accompagnement projet gare	+25 000,00
114.60628.300	Achat de masques covid 19 / population QBO	+ 270 000,00
020.130.6228	Prestations informatiques complémentaires	+25 000,00
020.130.6262	Frais internet	+70 000,00
020.130.651	Redevances logicielles	+17 000,00
812.65548.520	Contribution sidepaq / incinération collecte sélective/ impact covid 19	+15 000,00
	<b>Total</b>	<b>1 158 487,00</b>

La diminution des recettes fiscales et des dotations à hauteur de 133 354 € est également financée par le résultat affecté en fonctionnement (ligne 002) :

L'ajustement des recettes :

01.73111.	Contributions directes	- 338 452,00
01.73112.	CVAE	+35 775,00
01.73114	IFER	+29 241,00
01.73113.	TASCOM	+9 951,00
812.7331.	TEOM	+9 183,00
	<b>Total chapitre 73</b>	<b>- 254 302,00</b>

01.748313.	Dotation de compensation de la réforme de la TP	+ 86 631,00
01.74124.	Dotation d'intercommunalité	-33 303,00
01.74126.	Dotation de compensation	+13 862,00
01.74835.	Compensation fiscale taxes d'habitation	+44 803,00
01.74834.	Compensation fiscale taxes foncières	+8 955,00
	<b>Total chapitre 74</b>	<b>+120 948,00</b>

### Budget assainissement affermé

Le résultat cumulé d'investissement (ligne R001 : 976 859,05 €) et la part de l'excédent d'exploitation cumulé affecté en réserves (R1068 : 386 125,24 €) et l'inscription d'un complément d'amortissement (+30 000 €) permettent :

- de financer les restes à réaliser (+79 110,29 €) ;
- de poursuivre le programme d'investissement ( + 1 115 337 €) ;
- d'annuler l'emprunt d'équilibre inscrit au budget primitif (chapitre 16 : 198 537 €)

Part du résultat d'exploitation affecté en réserves	386 125,24
Excédent d'investissement reporté	976 859,05
Amortissement de l'actif	30 000,00
<b>Total</b>	<b>1 392 984,29</b>

Dépenses d'investissement reportées	79 110,29
Poursuite du programme d'investissement	1 115 337,00
<b>Total</b>	<b>1 194 447,29</b>

**Annulation de l'emprunt d'équilibre inscrit au BP** **-198 537 €**

La part du résultat cumulé d'exploitation affectée en fonctionnement ligne R002 (+1 857 461,04 €) finance le contrôle du contrat d'affermage, l'étude pour le renouvellement de la délégation de service public (+15 000 €) et un complément de dotation aux amortissements (+30 000 €).

Le budget est présenté en suréquilibre en fonctionnement (+1 812 461,04 €).

## Budget SPANC

L'excédent d'investissement (56 446,67 € - ligne 001) finance :

- les restes à réaliser à hauteur de 33 159,03 € ;
- Le matériel de bureau et informatique : 12 587,64 € ;
- L'achat de véhicules : 10 700 €.

Les restes à réaliser 2019 sont repris pour les montants suivants :

Dépenses	92 970,16
Recettes	59 811,13

La part du résultat d'exploitation affectée en investissement (compte 1068 : 30 000 €) permet le financement du renouvellement du logiciel métier.

La part de l'excédent d'exploitation affecté en fonctionnement (121 082,34 € - ligne 002) permet de financer les charges du personnel affecté pour 17 027 € (compte 6287, coût global : 40 000 €).

Le budget est présenté en suréquilibre en fonctionnement (+104 055,34 €)

## Budget annexe zones d'activités

Déficit reporté (D001) (équilibre par emprunt) 12 829 200,14

Le résultat de fonctionnement de 6 257 057,12 € est affecté en totalité -ligne 002 afin de solder les variations de stocks de 2019.

## Budget location bâtiments économiques

Le déficit d'investissement reporté (718 073,21 €- ligne D001) est financé par le résultat de fonctionnement affecté en réserves (R1068 : 10 023,15 €) et l'emprunt d'équilibre (D1641 : + 708 050,06 €).

Résultat de fonctionnement affecté en réserves	10 023,15
<b>Total</b>	<b>10 023,15</b>
Dépenses d'investissement reportées	0,00
Déficit d'investissement reporté	718 073,21
<b>Total</b>	<b>718 073,21</b>
<b>Augmentation de l'emprunt d'équilibre</b>	<b>708 050,06</b>

La part du résultat de fonctionnement affecté ligne 002 (10 000 €) permet de financer les taxes foncières (compte 63512).

### Budget transports urbains

Le résultat cumulé d'investissement reporté (R001, 1 709 662,26 €) permet de financer les restes à réaliser et d'annuler l'emprunt d'équilibre.

Excédent d'investissement reporté	1 709 662,26
<b>Total</b>	<b>1 709 662,26</b>
Dépenses d'investissement reportées	347 795,83
<b>Total</b>	<b>347 795,83</b>
<b>Annulation de l'emprunt d'équilibre</b>	<b>-441 029,00</b>

Le budget en investissement est présenté en suréquilibre (+920 837,43 €).

Le budget de fonctionnement est présenté en suréquilibre suite à l'affectation du résultat d'exploitation –ligne 002 (+ 2 398 334,62 €).

### Budget eau potable affermé

Le résultat d'investissement reporté (735 998,03 € ligne R001) permet de financer :

- la poursuite du programme d'investissement (chapitres 20 et 23) : 568 481,53 € ;
- le besoin de financement des restes à réaliser 2019 : 167 516,50 €.

Excédent d'investissement reporté	735 998,03
<b>Total</b>	<b>735 998,03</b>
Dépenses d'investissement reportées	167 516,50
Programme de travaux	568 481,53
<b>Total</b>	<b>735 998,03</b>

L'affectation du résultat d'exploitation en fonctionnement ligne 002 (+5 033 410,09 €) permet de financer :

- le solde du traitement des boues de 2019 pour un montant de 70 000 € ;
- le contrôle du contrat d'affermage et l'étude pour le renouvellement de la DSP (+15 000 €).

Le budget de fonctionnement est présenté en suréquilibre pour un montant de 4 948 410,09 €.

## Budget eau potable régie

Le résultat d'investissement reporté (541 892,67 € ligne R001) et l'inscription des amortissements de l'actif et du passif de Quéménéven permet de dégager de l'autofinancement en annulant l'emprunt d'équilibre inscrit au budget primitif soit 399 434 € (R1641) et de financer la poursuite du programme de travaux pour 160 758,67 € (compte 2315).

Résultat d'investissement reporté	541 892,67
Amortissement des immobilisations de Quéménéven	32 100,00
<b>Total</b>	<b>573 992,67</b>
Poursuite du programme d'investissement	160 758,67
Amortissement des immobilisations de Quéménéven	13 800,00
<b>Total</b>	<b>174 558,67</b>
<b>Annulation de l'emprunt d'équilibre inscrit au BP</b>	<b>399 434,00</b>

Le résultat de fonctionnement est affecté en totalité à la section de fonctionnement (1 550 896,64 €- ligne 002) et permet de financer les dépenses de fonctionnement non prévues au budget et les dotations aux amortissements de l'actif et le passif de l'assainissement de Quéménéven :

6811	DAP des immobilisations de Quéménéven	32 100,00
6262	Frais de télécommunications	2 000,00
777	DAP des subventions reçues de Quéménéven	-13 800,00
	<b>Total</b>	<b>20 300,00</b>

Le budget de fonctionnement est présenté en suréquilibre (+1 530 596,64 €).

## Budget assainissement régie

La part de l'excédent d'exploitation affecté en réserves compte 1068 (+288 485,80 €) et l'inscription des amortissements de l'actif et passif de Quéménéven permettent de financer les dépenses d'investissement reportées (39 194,89 €) et le déficit d'investissement reporté (D001 : 21 451,69 €) et de réduire l'emprunt d'équilibre (-318 039,22€).

Part du résultat d'exploitation affecté en réserves	288 485,80
Amortissement actif de Quéménéven	137 000,00
<b>Total</b>	<b>425 485,80</b>
Dépenses d'investissement reportées	39 194,89
Déficit d'investissement reporté	21 451,69
Amortissement passif de Quéménéven	46 800,00
<b>Total</b>	<b>107 446,58</b>
<b>Réduction de l'emprunt inscrit au BP</b>	<b>318 039,22</b>

La part de l'excédent d'exploitation de 92 200 € affecté en fonctionnement ligne 002 permet de financer :

- Les frais de télécom pour 2000 € ;
- Les dotations aux amortissements de Quéménéven pour 90 200 €.

### **Budget activités portuaires**

Le résultat d'exploitation est affecté en totalité en fonctionnement (ligne 002) pour un montant de 152 918,50 €. Le budget de fonctionnement est présenté en suréquilibre.

### **Budget valorisation des énergies renouvelables**

La part du résultat affecté en réserves (compte 1068) pour un montant de 130 981,45 € permet de financer le besoin de financement des restes à réaliser (3 384,51 €) et de réduire l'emprunt d'équilibre pour 127 596,94 €.

La part du résultat d'exploitation affectée en fonctionnement (ligne 002 – 20 000 €) permet de financer l'achat de bio méthane au budget assainissement affermé.

Le déficit d'investissement reporté (D001 : 1 304 917,32 €) est financé par l'emprunt.

## **II. Les dépenses financées par modification de chapitres**

*Sur le budget principal :*

812.65548.520	Contribution sidepaq / incinération collecte sélective impact covid 19 (financée par les subventions éco-emballage)	+100 000,00
70.6745.610	Participation / prestation hors OPAH-RU (financée par les honoraires / habitat)	+25 000,00
95.617.950	Etude faisabilité auberge de jeunesse (financée par les subventions économiques, coût global : 47 010 €.)	+6 925,00
23.2031.64014	Complément études pour la réhabilitation de l'EESAB (financées par les travaux courants eesab)	+10 401,00

A noter également l'inscription nécessaire au chapitre 041 des écritures d'ordre nécessaires à l'enregistrement des avances forfaitaires (25 000 €) et du transfert de droit à déduction à la TVA (+35 000 €) et des reprises sur frais d'études sur le budget assainissement affermé (+5 820,00 €).

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de modifier les montants des votes des chapitres du budget primitif.